



Cellule de vigilance sécheresse

Réunion du lundi 27 juin 2022 – 10h30 - 12h00

Relevé de décisions

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Préfet présente l'objectif de cette cellule de vigilance qui vise à faire un point de situation suite au passage de la période de gestion de printemps à celle d'été.

Compte tenu des conditions météorologiques, de l'évolution de la situation hydrologique et de la nécessité pour chacun d'adopter des comportements économes pour tous les usages de l'eau, des mesures de limitation des autres usages de l'eau visant à compléter le dispositif d'anticipation de déficit en eau, ont été prises à l'issue de la cellule de vigilance du 16 mai 2022. Ces dernières sont toujours en vigueur.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages (pluviométrie, eaux superficielles, état des lieux (OFB), eaux souterraines, situation de l'alimentation en eau potable (ARS), situation du fleuve Charente et projections (EPTB), point agronomique (OUGC)

2- Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (DDTM)

1 – Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages

• **Pluviométrie/état des sols** : données techniques et analyse transmises par Météo France (présentation DDTM)

La pluviométrie est globalement déficitaire depuis le début de la saison hydrologique (septembre 2021), seuls décembre 2021 et juin 2022 enregistrent une pluviométrie supérieure à la normale. Si le mois de mai 2022 est le 4ème mois le plus sec depuis 1959, les deux premières décades du mois de juin connaissent une pluviométrie excédentaire. Les cumuls pluviométriques de juin sont hétérogènes et sont de l'ordre de 30 à 60 mm. Ils sont partout au moins égaux à la normale et souvent largement excédentaire (+100 % pour les secteurs de La Rochelle et Saintes).

Depuis le 1^{er} mai 2022, les sols superficiels sont plus secs que la normale et l'assèchement est très rapide. Avec les apports de pluie de fin mai et juin, l'indicateur d'humidité des sols se rapproche d'un niveau proche de la situation normale. Concernant l'indicateur de sécheresse, sur le nord du département, près du littoral et les îles, les sols sont considérés comme très secs ou localement « modérément secs », le reste du département (région de Saintes et le sud) se situe « à la normale ».

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : données transmises par la DREAL Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM).

Au 20 juin (soit avant les orages du 20/22 juin), la situation apparaissait délicate pour la grande majorité des cours d'eau. Les pluies orageuses à compter du 20 juin ont permis à la majorité des cours d'eau de regagner en débit. Il est ainsi constaté des remontées de débits à la médiane pour la majorité des cours d'eau. Cependant, il est probable que cela ne soit qu'un effet rebond ne permettant pas à ces derniers de conserver des débits médians durablement.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) données et présentation OFB.

Le relevé du suivi complémentaire effectué le 14 juin fait état d'une situation dégradée par rapport à celle du 25 mai. La détérioration est plus marquée au nord et à l'est du département. Ainsi, 47 points sont en « écoulement visible acceptable » (contre 67 à la campagne précédente), 23 en « écoulement visible faible » 10 en « écoulement non visible » (4 au suivi précédent) et 10 en « assec » (5 au suivi précédent). Les cours d'eau en difficulté se situent principalement sur le nord et l'est du département (bassin du Curé, Boutonne, Antenne) et quelques points au sud du département (OUGC Dordogne).

• **Eaux souterraines** : données fournies par le BRGM et ORB Région Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM)

Au 22 juin, les orages ont permis de réduire le nombre de piézomètres inférieurs à la moyenne. Ainsi à cette date, 4 % des piézomètres sont inférieurs aux minimas (11 % fin mai), 78 % inférieurs à la moyenne (81 % fin mai), 13 % à la moyenne et 4 % supérieurs à la moyenne. L'année 2022 se situe comme la 2ème année la moins favorable (historique 2001-2021) après 2005. On note donc une légère amélioration de la situation des ressources souterraines par rapport à fin mai malgré l'épisode de canicule. Cependant, toute amélioration à cette période de l'année ne peut être que transitoire.

• **Alimentation en eau potable** : données de l'ARS, Eau 17 et la CDA de la Rochelle (présentation ARS)

L'ARS indique que malgré une gestion des prélèvements des aquifères par les producteurs d'eau particulièrement rigoureuse, les niveaux des nappes ont continué de baisser. Pour certains captages, ils ont atteint des niveaux jamais observés. Parallèlement, la baisse des débits des cours d'eau dégradent la qualité des eaux prélevées.

Les surveillances quantitatives montrent sur les réseaux d'Eau17 que, globalement, les baisses moyennes des niveaux se poursuivent et sont très bas pour la saison. Sur le réseau de la CDA les captages en Aunis restent au plus bas comme ceux d'Anais et de Fraise. Le Curé et le Virson sont en assec en juin. La majorité des captages poursuivent leur chute piézométrique.

Les deux prises d'eau de la Charente restent à des niveaux corrects grâce aux orages et pluies importantes de la semaine dernière.

Les surveillances qualitatives restent renforcées et font ainsi l'objet de contrôles sanitaires de l'ARS et d'auto-contrôles par les producteurs d'eau potable.

Eau17 ajoute être vigilant sur le Karst car il n'y a pas eu de recharge hivernale et, en fonction de la météo, les ressources peuvent être très sollicitées. En Aunis, une baisse importante des niveaux a été constatée en fin de semaine dernière.

La CDA indique que la situation les inquiète pour le reste de la saison estivale mais aussi pour la reprise en septembre du fait que les niveaux en Aunis continuent de chuter malgré une sollicitation de l'alimentation en eau potable contenue depuis plusieurs semaines.

Sur le secteur d'Anais, le niveau le plus bas connu à cette date a été franchi sur Fraise, un décrochage est également constaté depuis que le cours d'eau « Virson » est tombé en assec le 15 juin.

Concernant Salles sur Mer qui alimente Châtelailon plage, la CDA procède à des modifications de fonctionnement de l'ouvrage pour essayer de limiter l'augmentation de la conductivité. La dilution depuis Coulonges reste de mise.

• **Situation du fleuve Charente et projections** : données et présentation EPTB Charente

Les barrages de Lavaud et Mas Chaban, soutiens d'étiage du fleuve Charente, ont été remplis en totalité. L'EPTB présente des simulations du débit de la Charente pour les jours à venir. Concernant les lâchures des barrages, la situation est plus confortable qu'au début des lâchers, fin mai. Il est possible de les réduire cette semaine pour économiser de l'eau.

• **Agronomie, stade des cultures** : données de l'EPMP et de l'OUGC Saintonge (présentation OUGC).

Sur le périmètre EPMP, les récoltes sont bien avancées et sont toujours en cours pour le blé. Les rendements s'annoncent mauvais. Des besoins en eau sont nécessaires sur le tournesol cette semaine et la semaine prochaine. Concernant le maïs, il est au stade 14-15 feuilles soit le plus sensible au manque d'eau et ce besoin en eau pourrait durer jusqu'à fin juillet.

Il est à noter une baisse de récolte de foin, certains élevages ont attaqué les stocks d'hier. Au regard de la situation, les prairies pourraient être dégradées en automne.

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge, les récoltes pour le blé et l'orge sont en cours, le rendement constaté est faible. Concernant les pois, il manque des jours de floraison importants, il y a eu trop de chaleur sans eau. Les rendements sont catastrophiques.

La situation du maïs se trouve à des stades hétérogènes de 10-12 feuilles à 17-18 feuilles avec une pluviométrie également très hétérogène (+ 100 mm à 10 mm par secteur). Les besoins en eau sont croissants à présent.

2 – Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (données et présentation DDTM)

L'arrêté du 16 mai 2022 « tous usages » reste en vigueur sur tout le département de Charente-Maritime.

Au mercredi 22 juin, trois bassins de gestion sont en interdiction totale de prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées : le Curé, le Mignon et le sous-bassin marais Nord Anais sur l'EPMP.

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge : cinq bassins sont en mesure d'alerte (7 % volume hebdomadaire) Seugne, Seudre, Arnoult, Gères Devise et Antenne, un bassin est en alerte renforcée (5 % volume hebdomadaire), la Boutonne. Des mesures préventives ont été mises en place sur tous les bassins sauf sur l'Antenne. Les mesures préventives consistent à irriguer de nuit.

Sur les autres périmètres des OUGC : l'Isle aval est en alerte renforcée pour l'OUGC Dordogne. Pour Cogest'eau, l'Aume Couture est en alerte avec des mesures préventives et le Né en mesures préventives.

Des échanges se tiennent sur les mesures de restrictions à venir et le maintien ou non des mesures préventives pour la période hebdomadaire à compter de ce mercredi.

NE17 précise qu'il est indispensable de maintenir les arrêtés de restrictions et regrette qu'il n'y ait pas eu de diaporama présenté par l'OUGC EPMP.

La Chambre d'Agriculture demande les raisons pour lesquelles les barrages ne sont pas fermés actuellement.

L'EPTB répond que des paliers de fermeture doivent être respectés et que la gestion par anticipation est compliquée à cause de la problématique de réouverture de barrages.

NE17 mentionne que les bassins versants sont dégradés et demande un point de situation sur les contrats de marais. NE 17 précise que le règlement d'eau n'est pas applicable du fait que les indicateurs ne fonctionnent pas.

SOS RIVIERES signale que sur le bassin de la Boutonne, vu la dynamique entre les nappes et les assecs, il serait risqué de lever les restrictions.

Mme de ROFFIGNAC (CD17) demande s'il est prévu dans les arrêtés cadre et dans la gestion des barrages d'anticiper les changements climatiques en référence à Charente 2050. Elle demande à ce qu'une campagne de communication soit engagée, notamment vis-à-vis des autres usages qu'agricoles.

M. KRABAL (CDA La Rochelle) incite à la sobriété. Il note une augmentation de 10 % de consommation classique d'année en année.

Le Directeur de la DDTM indique, en synthèse, que la situation est hétérogène sur le département. Il existe une situation provisoire de remontée des niveaux d'eau mais qu'il faut rester vigilant que le long terme.

M. le Préfet conclut la cellule de vigilance en indiquant que la période estivale débute mais qu'il est nécessaire de préparer le début de l'automne. Il précise notamment qu'il est préoccupé par la situation de l'alimentation en eau potable, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. L'état des lieux sur l'alimentation en eau potable est inquiétant et cette situation doit nous interpeller. C'est pourquoi, l'objectif reste de préserver la ressource et de poursuivre la limitation de tous les prélèvements par des mesures réglementaires efficaces. Il faut appeler les concitoyens à limiter la consommation d'eau.


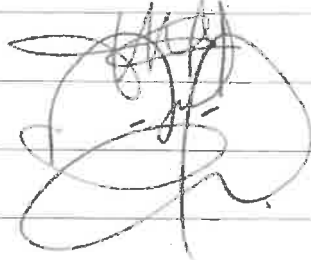











M. Le Préfet indique qu'il est important de se voir régulièrement et propose de se retrouver dans trois semaines pour faire un nouveau point sur la situation.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

Cellule de vigilance du 27 juin 2022

Structure	Nom - Prénom	Signature
Préfet	Nicolas BASSELIER	
Préfecture Défense PC BDD	FEUILLET Aurélie	
DDTM	Alain PRIOL	
DDTM	Christophe NANSON	
DDTM	Jennifer BAZUS. Christine BAROUX	
ARS	TERRIEN Hervé	
OFB SD17	BROUSSARD Emek	
Gendarmerie	ADE CHEVREUIL Lydie	
IFREMER		
Conseil Départemental 17	E. LABOND Françoise de Robinec	
EPTB Charente	CZG Roman	
EAU 17	LEPINE Jacques	
CdA La Rochelle	KRUBAL / LEWITIER	
CRC (comité conchyliculture)	RHONÉ Chantal	
OUGC Saintonge	FOUCHER Patricia	
OUGC Saintonge		
Chambre d'agriculture 17	AGAT Alexandre	
Aquanide 17		
OUGC EPMP	PUTAVY Antoinette	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17	ROUET Marie	
Nature Environnement 17	P. Piquard	
SOS Rivières	BIREAU Joseph	
UNIMA	CHRISTIANO Christophe	
Fédération des chasseurs 17	PIÉRY Jérôme	